



Solidaires Finances Publiques
Section des Alpes Maritimes

06 12 11 26 59



mail : solidairesfinancespubliques.ddfip06@dgifp.finances.gouv.fr
site : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/060/>
cellule d'écoute de prévention et de protection : cepp.solidaires06@gmail.com

Compte rendu de la Formation Spécialisée du 24/09/2026

- Approbation du PV du 7 juillet 2026, pour avis :

Le PV a été adopté.

- Présentation du DUERP 2026 et présentation du Programme annuel de prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail à la DGFIP 2026, pour avis :

Il comporte plus de 600 lignes.

Il a abouti à un plan d'action départemental qui comporte 3 lignes prioritaires :

- batteries d'ordinateur : fiches pour informer et prévenir quant aux risques notamment d'explosion.
- exposition amiante : affichage, contrôle triennal.
- risques psychosociaux : Il est envisagé une diffusion spécifique aux chefs de service.

Nous avons attiré l'attention sur la situation des vérificateurs et vérificatrices, chacune des brigades du département, ayant annoté le DUERP. Nous avons souligné les risques d'agression, la pression des indicateurs, le problème de mobilité et d'évolution de perspectives de carrière qui y sont mentionnés.

Nous avons également déploré l'augmentation de la charge de travail que subissent les agents de notre département.

- Rapport annuel de la médecine du travail 2025, pour information :

Sur l'année 2025, 523 créneaux de rendez-vous avec le service santé au travail du 06 ont été destinés à la DDFIP 06.

- 79 % des convocations ont donné lieu à des consultations médicales en présentiel.
- 27 % des visites médicales ont eu lieu au cabinet médical annexe situé sur le site de Cagnes sur Mer de juin à décembre 2025.

Il est noté dans ce rapport une augmentation de situations complexes avec une équipe managériale très sollicitée en soutien et un ébranlement du collectif de travail dans un certain nombre des cas.

Selon la médecine de prévention, l'utilisation et le déploiement de l'outil Signal FIP permet d'étudier en instance FS les potentielles causes d'incivilités en lien avec le front office mais aussi en interne. Si les incivilités en lien avec le front office avec les usagers sont mieux identifiées et prises en charge par le management de proximité et les pôles métiers et RH, force est de constater que des difficultés relationnelles internes aux collaborateurs de la DDFIP 06 restent présentes et préoccupantes.

- Présentation du bilan du télétravail pour 2025, pour information :

Au 31 décembre 2025, **60 499 agents de la DGFIP** bénéficiaient d'une ou plusieurs autorisations de télétravail, réparties entre les catégories A+ (10,8 %), A (25,7 %), B (44 %) et C (19,2 %).

64 % des agents de la DGFIP bénéficiaient, au 1er janvier 2025, d'une autorisation de télétravail, contre 62 % en 2024, 58 % en 2023 et 53 % en 2022.

Par ailleurs, sur l'année 2025, **le taux mensuel de télétravailleurs à la DGFIP s'est établi en moyenne à 51,1 %, et à 46,2 % pour la DDFIP des Alpes-Maritimes.**

Le nombre total de refus de télétravail au 31/12/2025 à la DGFIP, transcrits dans SIRHIUS, est de 98 pour 71 755 autorisations accordées au 31 décembre 2025 (60 499 bénéficiaires d'au moins une autorisation), soit **1,6 pour 1 000. Pas de cas en 2025 de refus.**

La Direction générale des Finances publiques a lancé, le 6 décembre 2024, un groupe de travail sur le télétravail afin d'envisager une actualisation du protocole en vigueur depuis 2021. En 2027, de nouveaux travaux seront menés pour proposer une actualisation du protocole télétravail et réviser la documentation, à l'issue des élections professionnelles.

Quant à l'application de la circulaire relative à la hausse des carburants, le directeur indique qu'elle pose des leviers à utiliser en fonction des situations individuelles tout en veillant au maintien du fonctionnement du service et du collectif de travail. Il indique qu'il est également possible d'utiliser d'autres leviers tel que par exemple le « tiers lieu » (espace de co-working notamment).

- Plan directionnel handicap DGFIP 2025/2026 : déclinaison au plan local, pour information :

Il comporte **4 axes** :

Axe 1 : développer un environnement professionnel inclusif pour favoriser l'accueil, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap :

1 – Favoriser la déclaration du handicap

2 – Former et accompagner les collectifs de travail

Axe 2 : Offrir des conditions de vie au travail permettant la prise en compte du handicap :

1 – Faciliter l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle

2 – Offrir un aménagement de poste individualisé

Axe 3 : Favoriser le recrutement, la mobilité et le déroulement de carrière des agents en situation de handicap :

1 – Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap

2 – Maintenir dans l'emploi par une compensation des handicaps

Axe 4 : Améliorer l'accessibilité de la formation à tous et accompagner les agents en situation de handicap pendant leur formation à l'ENFIP :

1 – Préparer et accompagner en amont la formation en établissement des stagiaires en situations de handicap

2 – Offrir une formation accessible aux stagiaires en situation de handicap

Nous avons demandé si le plan prévoyait l'aide à l'accès à un logement adapté notamment pour les personnes à mobilité réduite. Il nous a été répondu par la négative mais qu'il était prévu de s'insérer dans un réseau de partenaires qui pourraient y aider.

Nous avons souligné que Solidaires 06 attache une très grande importance à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le milieu professionnel de la DDFIP 06.

- Point sur le budget FS, pour information :

Des sèche-mains seront commandés pour le CFP de NICE CADEI.

- Point d'étape Nice Cadéi :

Le projet dit du petit Cadéi sera soumis à une commission régionale dans le courant du mois d'octobre.

Si ce projet est validé et si tout se passe au plus vite, un déménagement des services concernés interviendrait au plus tôt en novembre 2029.

Les services concernés sont : la TAMA, la paierie départementale, les brigades de Nice Ackermann.

La nouvelle localisation prévue est le 5^e étage de Nice Cadéi qui sera vidé au préalable.

- Fiches de signalement :

Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, elles ont fortement augmenté.

3 articles 40 ont été fait (signalement au procureur de la République)

Quant au SIE Grasse, la restitution du médiateur au chef de service, avec entretien avec équipe de commandement à l'issue, aura lieu prochainement. Puis le médiateur fera la restitution aux agents

En ce qui concerne la MACT, la nouvelle détentrice du poste, d'origine extérieure à la DGFIP, entrera bientôt en fonction.